

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU HAUT NIVERNAIS

Association sans but lucratif, dépôt légal le 2 mars 2010 sous le N° W582000322

Le 1^{er} juin 2017

Objet : Transition énergétique. Problème de l'éolien industriel en Nivernais

Madame, Monsieur le candidat à la députation dans la Nièvre,

Nous intervenons pour représenter les adhérents de l'**Association de Défense et de Développement du Haut Nivernais** (www.addhn.org). Cette association existe depuis une dizaine d'années et a fédéré des centaines de personnes résidant à Tannay et dans ses environs.

Nous oeuvrons pour la défense de l'environnement du haut nivernais et le développement de notre cadre de vie personnel et professionnel. Notre association est parfaitement indépendante de tout parti politique et regroupe des personnes de bonne volonté de tous bords.

Le chantier principal de l'ADDHN est de lutter, aux côtés de l'Etat, contre l'obstination du promoteur éolien anglais Eole Res à implanter sur notre territoire un champs d'éoliennes de plus de **160 mètres de haut**.

Vous savez peut être que le Haut Nivernais se caractérise par la somptuosité de ses paysages (les reliefs des vaux d'Yonne chers à Romain Rolland) et la richesse de son patrimoine historique (proximité de Vézelay et multitude de sites et monuments classés).

Dans cette partie du département dont l'industrie est sinistrée (Clamecy) et l'activité agricole en crise profonde, le potentiel touristique et l'attractivité de la qualité de vie du territoire pour l'établissement d'activités de services (notamment numériques) constituent les derniers espoirs de toute une population.

La France doit évidemment lutter contre les émissions de CO₂. Mais ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi : Eole Res s'est vu refuser successivement la création d'une Zone de Développement Eolien à deux reprises, puis les permis de construire nécessaires à l'implantation de mâts. Le Tribunal administratif de Dijon ne les avait pas encore déboutés de leur recours que la société déposait déjà de nouvelles demandes d'installation de mâts de mesure. Le plus invraisemblable est que le projet éolien est prévu dans nos bois qu'il faudrait donc défricher.

Vous êtes candidat à la députation dans la Nièvre et nos adhérents souhaitent, avant de se décider, connaître vos convictions sur le sujet de l'implantation d'éoliennes dans notre département, un des moins ventés de France : les difficultés rencontrées par le parc éolien de Oisy Clamecy en atteste. Ce projet soit disant « citoyen » est aujourd'hui devant les tribunaux et de nombreux petits épargnants lui ayant confié leurs économies s'en trouvent lésés.

Madame/Monsieur le candidat,

- La France n'a pas besoin de produire plus d'électricité, elle en exporte déjà beaucoup à prix cassé ;
- L'éolien a créé un effet d'aubaine, par son système de subventionnement qui coûte cher au consommateur, et l'essentiel des profiteurs sont des groupes qui ne créent pas d'emploi sur notre territoire ;
- Les éoliennes ne produisent d'électricité que de manière intermittente (lorsque le vent n'est ni trop faible ni trop fort), et nécessitent l'installation de centrales polluantes au gaz ou au charbon, pour fournir les consommateurs lorsque les éoliennes sont à l'arrêt ;
- Le cadre de vie des voisins est considérablement affecté par la proximité des éoliennes : l'Académie de Médecine, pour la deuxième fois le 9 mai dernier, a rendu un rapport reconnaissant les **traumatismes générés par les éoliennes** ;
- Il n'est plus possible de minimiser cette gêne lorsque les tribunaux considèrent désormais systématiquement que les éoliennes affectent d'environ 25% la valeur de l'immobilier dans les environs (et rendent invendables les maisons à proximité).

C'est donc sur d'autres terrains (l'isolation des bâtiments, la consommation de carburant des véhicules, le développement de la biomasse et de la filière bois) que le combat contre le réchauffement de la planète doit continuer d'être mené de manière pertinente, notamment en Nivernais.

Nous vous demandons de nous indiquer, si vous êtes élu :

- Est-ce que vous voterez l'arrêt du subventionnement de l'installation et de l'exploitation d'éoliennes ?
- Est-ce que vous voterez, conformément aux prescriptions de l'Académie de Médecine, (et conformément aux bonnes pratiques par exemple en Pologne ou en Allemagne), l'extension de la distance minimale entre les habitations et les éoliennes à **dix fois la hauteur en bout de pale** (par exemple, de 1700 mètres pour une hauteur de 170 mètres) ;
- Et surtout, nous aiderez vous, par votre appui (même s'il ne s'agit pas de la sphère de compétence propre aux députés), à faire respecter l'autorité de l'Etat et des décisions de justice en obtenant que Eole Res démonte son mât de mesure en Tannaysie, cesse son harcèlement administratif et renonce à implanter ses installations sur un territoire dont il a été reconnu qu'il n'est pas propice à l'éolien.

Nous vous informons que cette lettre a été adressée à tous les candidats à la députation dans la Nièvre, qu'elle sera publiée sur notre site internet, et que nous publierons également sur celui-ci les réponses obtenues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/ Madame le/la candidat/e, l'expression de nos salutations distinguées,

Le Bureau de l'ADDHN

Adresse postale : ADDHN 2 rue du Puits – Hubans- 58420 Grenois

S
i
è
g
e

s
o
c
i
a
l

:

9

r
u
e

d
e

l
,

A
b
r
e
u
v
o
i
r

-

5
8
1
9
0

M